

1° Approbation du PV CPNF du 07 décembre 2022

Approuvé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des ultimes demandes de modification.

2° Recueil d'avis sur les actions de formation

- « Utiliser Teams, One drive et SharePoint pour la gestion documentaire ».

Cette formation à destination de l'ensemble des agents va répondre aux enjeux de transformation digitale, Pôle emploi a adopté la suite Office 365 et accompagne ses agents dans sa prise en main et déploie la gestion documentaire grâce à Teams, OneDrive et SharePoint.

Formation en e-learning de 1 heure

Prérequis - avoir suivi la formation « Les essentiels de Teams » et « Collaborer avec Office 365 ».

Remarques/Questions FO :

Plusieurs Ministères demandent de ne plus utiliser office 365 car non-respect de la confidentialité des données dans le cadre du RGPD et nous à Pôle emploi on continue son développement ?

Dans la situation du contour de la création de France travail on s'interroge sur le bien-fondé de l'utilisation d'office 365 qui est rejeté par d'autres partenaires.

Réponses de la Direction

La problématique de l'utilisation d'office 365 est remontée en COMEX, malgré tout on continue le déploiement des outils.

Pour : SNU, CFDT, CGC, UNSA, CFTC, DIRECTION

Abstention : FO, SNAP

Contre : CGT

3° Information sur les actions de formation

- « Contribuer à la qualité de vie au travail »

Cette formation a pour but de comprendre et se familiariser avec les principes de la QVT pour les mettre en œuvre à titre individuel et collectif. E-learning durée 1 H 30

Remarques/Questions FO :

Pourquoi cette formation ?

Pour FO l'organisation est au cœur de la qualité de vie au travail, les injonctions contradictoires répétées vont à l'encontre de la QVT. Celle-ci ne se décrète pas.

Que veut dire repérer les comportements favorables à la QVT ?

Peut-on parler de compétence sur la QVT ? En quoi la performance peut être sociale ?

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



En quoi l'impact de la vie personnelle rentre en compte dans cette formation ?

Dans les éléments de contenu nous avons « Mieux être mental et émotionnel ». Cela veut-t-il dire qu'il existe un mal être à pôle emploi ?

Réponses de la Direction

La seule réponse de la direction aux interrogations c'est mettre en place des vidéos sur les objectifs pédagogiques et d'instaurer un pré requis la lecture de l'accord QVT («30 pages ») !!!

La direction se décharge de l'obligation de l'employeur sur la santé physique et mentale, mais aussi le bien-être émotionnel en renvoyant chacun sur sa responsabilité personnelle.

Remarques/Questions FO

Peut-on parler d'apprendre la QVT ?

FO réitère que ce sont les bonnes conditions de travail qui sont à la base de la qualité de vie au travail.

A aucun moment, la direction apporte une réponse sur les champs d'actions collectifs dans la QVT.

Réponses de la Direction

Il est important de rappeler que cette formation était prévue dans l'accord de la QVT.

La direction affirme que cette sensibilisation de l'accord est nécessaire pour l'appropriation individuelle et collective de son contenu.

- « Les fondamentaux de l'entretien avec le D.E dans la gestion de ses droits »

Cette formation concerne les conseillers en gestion des droits nouveaux entrants. Elle met en place des apports et des cas pratiques autour de situations professionnelles vécues par les conseillers GDD. Elle positionne la conduite d'un entretien comme l'offre de service de pôle emploi.

Prérequis - avoir suivi les modules : Intégrer Pôle emploi partie 1 à 4 / Socle culturel de l'assurance chômage / Informer le DE- Indemnisation / e-learning Les fondamentaux de l'entretien - partie 1

Formation présentielle de 2 jours

Remarques/Questions FO :

On s'interroge sur le pourquoi de cette formation ?

Dans le cadre du futur France travail, a-t-on une orientation pour les GDD vers un entretien diagnostique ou bien sur un entretien indemnisation ?

L'entretien qui est prévu intervient dans quelle situation (CRI ou pas CRI) ? Concerne-t-il aussi les assistantes maternelles et les créateurs d'entreprises ?

Réponses de la Direction

Il est important que les fondamentaux de l'entretien dans le cadre de l'offre de service soient aussi appliqués par les GDD.

L'objectif est bien de rappeler les éléments de contenu des entretiens.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



- « Se perfectionner sur le calcul du montant des allocations »

Cette formation doit permettre aux Conseillers en Gestion des droits, Référents Métier et Responsables Equipe/ Agence, GDD d'assurer la bonne prise en charge du dossier du demandeur d'emploi dans des situations complexes et expliquer les modalités du calcul du montant de l'allocation suite à la réforme de l'assurance chômage.

Prérequis - avoir suivi le module « Connaître l'indemnisation pour traiter le dossier » et/ou « Appliquer les nouvelles règles d'indemnisation du 01 Juillet 2021 »

Durée deux demi-journées en classe à distance espacées de 1 à 2 jours.

Remarques/Questions FO :

Au 1 février 2023 les nouvelles règles de l'assurance chômage vont s'appliquer avec une réactualisation des conditions des règles tous les trois mois. **FO** réaffirme son opposition aux nouvelles règles de l'assurance chômage.

Comment expliquer les modalités du calcul du montant de l'allocation avec un nombre important de liquidations provisoires par le traitement automatique du dossier.

Pourquoi avoir choisi la modalité de classe à distance ?

Réponses de la Direction

Cette fiche n'aborde pas la durée de l'allocation. Elle ne concerne que le montant des allocations.

Le choix de la modalité de classe à distance a été décidée par la direction afin d'inciter les GDD à faire cette formation. La vision de la direction est que les GDD ne souhaitent plus se déplacer. L'intérêt des classes à distance est d'être aussi plus pro actifs pour répondre aux évolutions de la réglementation.

Remarques/Questions FO :

FO rappelle que la GPEC a été une erreur stratégique de notre employeur.

Nous ne sommes pas contre les classes à distance mais souvent la solution est d'organiser les classes à distance en télétravail (doubles contraintes) pour les agents.

- « Se perfectionner sur l'indemnisation de la formation »

Cette formation pour les Conseillers en Gestion des droits, Référents Métier et Responsables Equipe Agence GDD a pour objectifs de renforcer l'accompagnement du demandeur d'emploi au cours de son parcours de formation.

Prérequis - avoir suivi le module « connaître l'indemnisation pour traiter le dossier »

Durée deux demi-journées en classe à distance espacées de 1 à 2 jours

Remarques/Questions FO :

Comme la fiche précédente, cette formation technique doit se dérouler en présentiel.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



Réponses de la Direction

Le choix de la modalité de classe à distance a été décidée par la direction afin d'inciter les GDD à faire cette formation. La vision de la direction est que les GDD ne souhaitent plus se déplacer. L'intérêt des classes à distances est d'être aussi plus pro actifs pour répondre aux évolutions de la réglementation.

- « L'approche compétences, une démarche au cœur de l'accompagnement des D.E et des recruteurs »

Cette formation pour tout agent doit permettre de partager une culture commune de l'approche compétences.

Formation E-learning de 1 H 30

Remarques/Questions FO :

Une nouvelle version du ROME arrive en mars 2023, avec un nouveau service "grand public" d'accès aux informations sur les métiers, les compétences, le marché du travail, les offres d'emploi, les formations, les immersions...

Pourquoi on ne parle-t-on pas du ROME 4.0 ?

La durée de la formation 1 H 30 n'est pas suffisante.

Réponses de la Direction

Le point ROME 4.0 sera rajouté à la formation.

La durée de la formation est adaptée à une première prise de connaissance sur l'approche compétences.

4° Présentation d'une action de formation suite à actualisation :

En avant-propos :

L'ensemble des organisations syndicales demandent que les actualisations des fiches formation soient systématiquement présentées à la CPNF avec recueil d'avis.

Réponses de la Direction

L'actualisation de formations ne nécessite pas forcément un passage en CPNF. Mais accepte que cette fiche soit revue aujourd'hui avec un recueil d'avis.

- « Comprendre et gérer un trop-perçu »

Cette formation pour les conseillers GDD en agence ou en plateforme doit permettre d'expliquer les différents types de trop-perçus et mettre en œuvre auprès des demandeurs d'emploi les modalités adaptées afin de procéder au recouvrement.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



Prérequis - avoir suivi et pratiqué la formation « Connaître l'indemnisation pour traiter le dossier » Avoir suivi et pratiqué la formation « les allocations de solidarité ».

Durée Formation d'une durée totale de 5 jours en 2 parties :

Partie 1 (3 jours en présentiel)

Partie 2 (2 jours en formation action campus)

Remarques/Questions FO :

La dimension de la gestion de conflit dans le traitement des trop-perçus manque sur cette fiche.

D'autre part peut-on rappeler le droit à l'erreur ainsi que la quotité saisissable.

Réponses de la Direction

Les éléments de langage pour expliquer le trop-perçu se trouvent dans le contenu.

Les données réglementaires applicables sont bien prévues dans la formation et seront rajoutées comme exemple.

Remarques/Questions FO

Pouvez-vous nous préciser la notion de formation action campus

Réponses de la Direction

Proposition de cas pratiques en campus.

On sécurise la mise en pratique du traitement du trop-perçu durant la formation par le formateur.

Recueil d'avis suite à la présentation de la fiche actualisée en séance

Pour : SNU, CFDT, CGC, UNSA, CGC, FO, SNAP, DIRECTION

Abstention : CFTC

Contre : /

5° Actions de formation à venir

Filière relation de service : e-learning sur l'expérimentation RSA dans le cadre à venir de France travail

6° Orientations formation 2023

Présentation de la version de travail V01 (preamble et les principaux enjeux 2023)

La direction indique que les orientations pluriannuelles sont la poursuite des orientations 2020/2022.

Remarques/Questions FO

Dans le préambule, il faut ajouter la négociation en cours sur un accord formation.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



Réponses de la Direction

En effet nous allons prendre en compte dans le préambule cette négociation en cours

Il est prévu une dizaine de séances de travail sur la note d'orientation nous vous proposons en pièces jointes cette version de travail de la direction afin de nous faire remonter vos remarques et questions d'ici la fin du mois de janvier pour les prochaines réunions.

7° Questions diverses

On nous alerte sur l'absence d'appropriation des différents modules RQTH par les formateurs permanents à la Réunion, les référents TH n'ont pu suivre qu'une seule journée de formation.

Comment pensez-vous remédier à cette situation.

Réponses de la Direction

Une session est prévu au deuxième semestre aux référents TH à la Réunion.

Demande la présentation des parcours référent métier.

Réponses de la Direction

Une présentation des parcours référent métier est prévu au terme des focus organisé dans le cadre de l'ONM sur le contenu du métier.

A-t-on prévu de nouvelles formations sur l'accueil difficile

Réponses de la Direction

Dans le cadre de l'ARU (accueil relation usagers) il est prévu des nouvelles formations.

Prochaine CPNF : 1^{er} et 2 février 2023

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

